

Mohamed NEMOUCHI
Direction des Ports
Ministère des Transports
ALGÉRIE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Honorables Délégués,

La délégation algérienne renouvelle ses félicitations au CETMO pour son initiative d'organiser ce séminaire qui, nous sommes persuadés, permettra aux différents participants lors de ses deux journées de mieux évaluer les mesures prises par chacun des pays ici présents et d'en apprécier leur impact sur le transport maritime.

M. le Président, la communication que j'expose devant vous, a pour finalité de vous informer de l'état d'exécution en Algérie des mesures prises en conformité d'une part à la convention de l'OMI sur la facilitation maritime internationale (FAL), à laquelle l'Algérie est partie prenante et d'autre part les mesures découlant de la politique d'ouverture économique engagée par mon pays et leur impact sur le transport maritime en général.

Dans ce contexte, le secteur portuaire a entamé pour sa part à travers une loi adoptée en 1999, une refonte globale de son système.

Ainsi, pour ce qui est des mesures prises en référence à la convention FAL, elles ont porté principalement sur la mise en place d'une organisation pour la prise en charge des aspects de facilitation maritime et d'élaboration des règles et procédures nationales pour accompagner dans les faits les recommandations de la convention FAL.

Dans cette optique et dans le souci de créer une véritable coordination entre les différents intervenants concernés par la navigation commerciale internationale, il a été institué à l'échelon national, un Comité National de Facilitation Maritime et à l'échelon local, des Comités Locaux, activant au niveau de chaque port et traitant des aspects de facilitation maritimes propres à chaque port.

Le Comité National de Facilitation Maritime

Créé en 1998, le Comité National de Facilitation Maritime est présidé par M. le Ministre des Transports, regroupe l'ensemble des administrations et organismes concernés. Il émet des avis et propose des recommandations allant dans le sens de la l'amélioration des conditions et procédures de facilitation des transports maritimes tant pour les navires à passagers que pour les navires à marchandises.

Parmi les actions prises et finalisées, il y a lieu de citer principalement:

- La simplification des formalités de transit des cargaisons par la mise en place des guichets uniques.
- La simplification des formalités pour les navires dont l'escale revêt un caractère particulier et urgent.
- L'application du système EDI de transmission électronique des documents commerciaux normalisés entre ordinateurs où il a été remarqué avec satisfaction le nombre croissant des opérateurs notamment les autorités portuaires, l'administration des Douanes ainsi que les différents intervenants maritimes, consignataires, transitaires, etc. à vouloir s'investir dans ce réseau.

La mise en œuvre de ce système, bien que n'étant pas suffisamment opérationnel, a réduit considérablement la durée de traitement des dossiers de dédouanement notamment. Sa généralisation aux différents opérateurs et son évolution vers le haut débit ont été l'une des recommandations des travaux des séminaires organisés récemment par les entreprises portuaires de Skikda et Bejaia en collaboration avec les ports de Casablanca, Tunis, Rouen, Dunkerque et Anvers.

Les participants à ce séminaire ont recommandé également d'œuvrer dans le but d'établir les synergies nécessaires pour promouvoir les échanges d'expérience et du savoir-faire en matière d'EDI entre les pays méditerranéens.

- De meilleures conditions d'accueil et de traitement des navires passagers qui se sont traduits par des réductions des temps d'escales.
- La réalisation d'un programme de rénovation des installations des gares maritimes au niveau de certains ports notamment d'Alger, Skikda, Annaba, Béjaia, Oran, etc.

Ces mesures bien qu'encourageantes, elles sont loin d'être suffisantes au regard des retards qui sont enregistrés dans l'adaptation et la réhabilitation des infrastructures portuaires et des installations spécialisées.

Aussi, M le Président, la délégation algérienne soutient les efforts du GTMO pour faire approuver le projet «infrastructure» et son financement par les institutions internationales concernées de même qu'elle souhaite que les conclusions de nos travaux fassent ressortir le lien entre les travaux du séminaire sur la facilitation des procédures de commerce extérieur et les travaux du groupe infrastructures portuaires.

En effet, nous estimons qu'il est pratiquement aléatoire de mettre en œuvre des mesures de facilitation de procédures, qui n'auront probablement aucun effet si en amont, il n'est pas prévu d'actions parallèles d'adaptation et de modernisation des infrastructures portuaires.

Avec 1200 km de cote, 13 ports de commerce dont 3 spécialisés dans le traitement des hydrocarbures, réalisant plus de 96% de son trafic par voie maritime, soit 100 millions de tonnes dont 18,5 millions de tonnes pour les marchandises hors hydrocarbures, notre pays éprouve de sérieuses contraintes d'exploitation de ses ports, notamment du fait de:

- L'état de ses infrastructures en termes d'insuffisance dans les opérations de confortement et remplètement des ouvrages d'accostage et de protection.
- L'ensablement et envasement de certains ports, conséquence de l'irrégularité observée dans la réalisation des opérations de dragage des ports.
- L'insuffisance d'installations spécialisées pour la réception des conteneurs et de vracs solides eu égard aux prévisions de trafic estimés aux différents horizons 2005 et 2010.
- L'autre contrainte non moins importante réside dans la fréquentation encore de nos ports par des navires dont l'état de vétuste est alarmant et ce, malgré les mesures prises pour restreindre l'accessibilité dans nos ports à ce type de navires.
- La dernière contrainte concerne les navires immobilisés par suite d'opérations de saisie conservatoire. Dans le cas des ports algériens, ce phénomène est préoccupant et les périodes d'immobilisation de ces navires qui sont en augmentation constante, capitalisent jusqu'à cinq années, voire plus, occupent ainsi des postes à quai qui sont en fait soustraits à l'exploitation commerciale.

Parallèlement à ces actions prises en référence à la convention FAL, d'autres mesures sont engagées en parallèle dans le cadre de la stratégie d'ouverture économique engagée par l'Algérie depuis près de cinq années, le secteur portuaire entame pour sa part à travers une loi adoptée en 1999, une refonte globale de son système qui est basée essentiellement sur:

- D'une part, la prise en charge des missions de service public par des nouvelles entités «autorités portuaires» investies des prérogatives de puissance publique qui ont pour mission essentielle de gérer et sécuriser le domaine portuaire selon des critères d'efficacité, de performance et de rentabilité à l'image des ports modernes.

Dans ce contexte, le législateur a également introduit une innovation en ce qui concerne l'aspect gestion du domaine portuaire, en favorisant la concession du domaine qui est devenue effective au niveau de certains ports dont le Jen Jen où une superficie a été concédée à des promoteurs étrangers, d'autres projets similaires sont en voie d'être concrétisés.

Je tiens à souligner, M. le Président, que la mise en œuvre de cette pratique de concession du domaine portuaire a été créée pour encourager la promotion des investissements nationaux et étrangers en territoire algérien et particulièrement au niveau des ports nationaux.

- Et d'autre part, l'ouverture à la concurrence ou libéralisation des activités de manutention, acconage, lamanage et remorquage.

Il convient de rappeler, M. le Président, que les ports algériens ont connu depuis les années 1970, plusieurs modes d'organisation et de gestion et qui, à l'heure actuelle, leur gestion est toujours confiée, en attendant la mise en place des autorités portuaires que

j'ai évoqué précédemment, à des entreprises portuaires économiques, régies par les règles de commercialité.

Je vous remercie de votre attention et vous réitère la disponibilité de la délégation algérienne à répondre aux questions éventuelles qui seront posées.